

PREMIÈRE PARTIE

57

actuels ou de ceux qui ont tari par suite de l'aridité croissante du climat du Sahara. Il faudra les chercher aussi sur les parois des grottes et des abris formés par les rochers, en un mot partout où l'homme est ou a été engagé à séjourner par la facilité de trouver soit de l'eau soit de l'ombre.

On a observé en Afrique, notamment dans le Sahara, où la lumière solaire est d'une intensité extraordinaire, que la surface des roches gréseuses et calcaires présente une coloration très accentuée : rouge, brune ou noire, tandis qu'en cassant la pierre on trouve le blanc, le gris ou le jaune qui sont les couleurs naturelles de ces minéraux. Il y aura intérêt à indiquer : la nature de la roche qui porte les épigraphes, à décrire la largeur et la profondeur du trait et à préciser la différence de nuance de la pierre : *dans le trait* ; *à la surface intacte de la roche* ; *et à l'intérieur de la roche*, en détachant un éclat de la surface pour faire cette dernière constatation. La nuance plus ou moins foncée du trait des inscriptions peut fournir une indication quant à leur ancienneté relative, car la lumière solaire et les agents atmosphériques n'exercent que fort lentement leur action colorante.

D'après les résultats des découvertes et des études publiées jusqu'à ce jour, il faut reconnaître que l'épigraphie libyque et berbère, en général, n'offrira qu'un intérêt restreint, en ce sens que les documents de cet ordre n'ajoutent rien aux faits connus de l'histoire de l'Afrique, telle que les travaux des savants d'Europe l'ont établie d'après les auteurs de l'antiquité grecque et romaine et du moyen âge arabe ou plutôt musulman. C'est donc là un domaine qui reste en dehors de l'érudition proprement dite. Mais si de beaucoup le plus grand nombre des mots qui figurent sur les inscriptions libyques ne sont que des noms d'individus, de personnages aujourd'hui obscurs, les très rares verbes, substantifs ou particules — M. Halévy en compte onze seulement — qui relient ces noms propres, ont suffi pour permettre de prouver que la langue libyque appartient à la famille berbère ; dès lors toute inscription en caractères libyques, ou en *tefinagh*, est un document qui, à défaut d'autre valeur, jalonne le terrain qu'a possédé ou possède encore la race berbère, ayant conservé assez d'originalité pour avoir fait ou faire usage de son écriture propre.

Reste à donner des exemples de lecture et de traduction d'inscriptions en caractères libyques et *tefinagh* ; on verra, en même temps, à l'inspection des fac-similés, les modifications que l'écriture a subies dans les âges et dans l'espace. Pour ce qui est du